

Mme HERTGEN, Conseillère Principale d'Education

A l'attention de **chaque lycéen** :

Bonjour,

Je souhaite vous exposer clairement ce que j'attends de vous en qualité **de lycéen** responsable, autonome et motivé par la réussite de votre parcours **d'orientation scolaire**.

L'ensemble de la communauté éducative de **La Folie St James** est mobilisée pour vous **conseiller, vous soutenir** dans votre cursus de lycéen et de citoyen **en devenir**.

Soucieuse de votre épanouissement personnel, sachez que je serais attentive et disponible **-en dehors de vos heures de cours-** pour vous accorder le temps requis **afin de répondre** à vos "préoccupations" (il n'y a pas de problèmes, il n'y a que des solutions...)

Vous trouverez bien entendu un relais à la "vie scolaire" auprès des Assistants d'Education.

Pour le bien-être de tous et de chacun, je vous demande de lire **très** attentivement les recommandations ci-dessous car un certain nombre de règles **sont incontournables**.

*PONCTUALITE*

*ASSIDUITE*

*RESPECT*

sont les trois principes qui doivent être gravés dans **votre comportement au quotidien**.

**Etre en retard est à proscrire, la ponctualité est le gage d'un respect de soi, de votre enseignant et de vos camarades.**

Vous ne serez pas accepté en classe. Sauf cas grave/exceptionnel ou problème de transport avéré pour les élèves n'habitant pas la commune de Neuilly sur Seine.

Vous passerez l'heure en salle de permanence, après être **impérativement** passé au service vie scolaire.

Sachez que votre "retard" sera comptabilisé comme 1 heure d'absence : au bout de **4 demi-journées d'absence pour motif non recevable** (le retard en est un), je procède à un *signalement pour absentéisme auprès de l'Inspection Académique*.

**Etre assidu prouve votre engagement à mettre toutes les chances de votre côté pour votre réussite.**

Votre absence doit m'être signalée par votre responsable légal le matin, le plus rapidement par téléphone ou par mail : **anne.hertgen@ac-versailles.fr**.

A votre retour, il est impératif de valider votre coupon dûment signé par votre responsable légal dans mon bureau ou auprès des Assistants d'Education avant d'être autorisé à rejoindre votre salle de cours.

Sans justificatif, vous ne serez pas admis en classe. Il est inutile d'invoquer le prétexte d'oubli de votre carnet de liaison. Une **lettre** de votre **responsable légal** est **acceptée**.

Toutefois, votre carnet de liaison est votre "passeport" au Lycée, et doit être en votre possession chaque jour.

Ne m'obligez pas à sanctionner votre négligence (car tout oubli sera consigné)

**La vie en collectivité nécessite le respect de règles qui contraignent autant qu'elles protègent ! (respect du Règlement Intérieur, respect mutuel)**

### **INFORMATIONS IMPORTANTES A RESPECTER :**

-Les élèves qui ont 1/2 heure de "trou" dans leur emploi du temps pourront rejoindre la salle de permanence ou la salle "silence" en attendant l'ouverture de la grille.

- **le règlement intérieur affiché**, dès le lendemain de la rentrée, **doit être impérativement suivi** sous peine de sanction immédiate.

**il est formellement interdit de quitter l'enceinte de l'établissement aux interclasses.**

-En revanche, vous serez autorisé(e) à sortir en cas de "trou" dans votre emploi du temps, d'une heure **minimum**.

*(autorisation écrite du responsable légal pour les élèves mineurs à libeller clairement dans la partie correspondance du carnet de liaison)*

Dans ce cas, votre choix est simple : rester travailler au CDI s'il y a des places disponibles (en y observant le silence), en salle de permanence ou dans la salle "silence" , ou bien quitter le lycée pour l'heure entière.

En effet, il n'est pas question d'aller et venir à votre guise en dehors de **l'ouverture de la grille fixée à chaque heure, pour des raisons tant matérielles que de sécurité.**

*Etre en retard à votre retour aura des conséquences immédiates.*

- Concernant votre pause "déjeuner" de 13h à 14h pour les demi-pensionnaires, je vous remercie de ne pas circuler dans les étages.

Vous êtes **autorisé(e) à sortir après votre repas pour ne revenir qu'à 14h.**

Rappel : merci de ne pas oublier qu'utiliser **votre portable** est toléré **aux récréations dans la cour**, mais doit être **éteint et rangé** dans vos affaires personnelles lorsque vous circulez **dans les locaux.**

**Etre lycéen, c'est avoir des droits, mais aussi des devoirs.**

Votre établissement est votre lieu de vie, respectez -le.

L'ensemble de la **communauté éducative met tout en oeuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions possibles pour votre réussite.**

Merci **d'avoir de la considération pour le travail des agents d'entretien** qui maintiennent les locaux dans un état de propreté exemplaire.

Je vous souhaite une excellente année scolaire.

Votre CPE.

A.Hertgen

Vu et pris connaissance le:

Signature de l'élève:

Signature des parents:

